

Nous étions 14 pour nous rendre au siège de la Communauté d'agglomération pour formuler de vive voix la demande de ramassage des ordures ménagères : 6 habitants du Bidonville, 8 citoyens solidaires dont 5 rissais (Yvette Legarf, Marie-Rose Nardi, Jean Larive, Françoise Goux, Amar Henni, Daniel Rouiller, Erick Couturier et moi).

Nous avons été reçus par le Directeur et la Chef de Cabinet du Président, Francis Chouat, également 1^{er} Vice-Président du Conseil général de l'Essonne.

Nous avons regretté que nous ne puissions être plus que 3 à cette entrevue. Nous avons décidé que Jean Larive, Dragomir et moi-même serions ces 3 là.

Propos liminaire de nos interlocuteurs

Les habitants du Bidonville sont en situation d'habitat illicite. Toute la considération que nous devons à ces personnes doit cependant nous voir agir de façon responsable. Or, nous représentons au niveau de l'Agglomération, comme les Communes membres elles-mêmes, notamment Evry et Ris-Orangis dont les politiques en faveur de la justice sociale sont bien réelles, des situations marquées par l'existence de difficultés sociales pour une grande partie de nos habitants, en situation d'habitat licite. Répondre aux besoins des habitants d'un Bidonville, sans différence avec la réponse que nous nous devons d'apporter à nos habitants en situation licite, ne pourrait être compris.

Si nous le faisons, se poserait (à fortiori) la question de la perception de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, due et payée par tout habitant licite, et qu'il serait donc incongru de ne pas recouvrer pour l'enlèvement des OM des habitants d'un Bidonville, ce qui reviendrait à en faire payer le prix aux habitants en situation licite. Or, qui peut se porter garant du paiement, dans la durée où cela se poserait, de cette redevance ? Pas des citoyens, pas une association. Alors comment faire ?

Si nous le faisons, quelle garantie pouvez-vous nous apporter que ça ne soit de nature à pérenniser la présence du Bidonville très longtemps.

Enfin, nous avons vérifié quel était le droit et nous pensons que devant un habitat illicite, la loi ne nous fait pas obligation de collecter les OM.

Nos propos et réponses

Nous comprenons que des élus soient tarabustés par les questions que vous évoquez et par des interrogations que leurs administrés peuvent avoir. Attention cependant que ces préoccupations ne nourrissent des divisions entre populations qui n'ont pas des intérêts opposés en réalité.

Nous venons dans un esprit de dialogue et sommes donc ouverts à ces considérations. Raison pour laquelle si l'agglomération décidait de ramasser les OM, nous pourrions parfaitement nous garder de crier victoire.

Nos interlocuteurs ont cependant indiqué qu'ils ne faisaient de cette question le principal obstacle au passage à l'acte.

Pour l'échelle de temps à laquelle pouvaient penser ici nos interlocuteurs, la durée de la présence du Bidonville d'Ormay était déjà trop longue.

Nos interlocuteurs ont reconnu que ce risque pouvait être exploité par certains, n'ayant pas les mêmes valeurs qu'eux.

Nous avons accueilli bien volontiers la question de la redevance et demandé que son montant soit donc chiffré au plus vite. Nous avons indiqué que la rapidité avec laquelle ils nous livreront ce chiffre pourrait témoigner de leur bonne volonté : nantis de celui-ci, nous pourrions en effet nous atteler à la solution et nous avons indiqué que nous pourrions certainement solliciter le Conseil général pour qu'il accepte de garantir le paiement de cette redevance, tant que le Bidonville est là.

Nous n'avons pas souhaité entrer dans un débat juridique que nous sommes incapables de trancher (tout comme eux d'ailleurs). Quoi qu'il en soit, si le caractère illicite de l'habitat permet de refuser la collecte des OM (ce qui reste à prouver), un minimum de sensibilité à l'urgence humanitaire permet tout aussi bien de décider des élus à les collecter (car rien ne l'interdit).

Jean a souligné que travaillons avec l'apport original du PEROU, et l'intérêt bienveillant du Conseil général et de la Préfecture pour celui-ci, à une sortie par le haut qui suppose un certain délai. Mais nullement à la pérennisation du Bidonville que les habitants eux-mêmes ne souhaitent pas.

Nous avons conclu en indiquant que nous étions animés d'une volonté de dialogue et disponibles pour celui-ci. Notamment pour contribuer à aider nos interlocuteurs à gérer au mieux de leurs préoccupations pour les habitants « licites », la mise en place du ramassage des OM pour les habitants du Bidonville.

J'ai tenu aussi à indiquer que nous utiliserions bien sûr les moyens dont des citoyens peuvent faire usage pour obtenir la réponse appropriée, à un besoin vital, si celle-ci nous était refusée.